



Dossier Inscription Garderie / Cantine Année : 2021-2022

1. Renseignement de l'enfant

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Garçon Fille

Niveau scolaire pour la prochaine rentrée scolaire :

- TPS PS MS GS
 CP CE1 CE2
 CM1 CM2

2.Renseignement responsable de l'enfant		
Facture à envoyer à	Responsable 1 <input type="checkbox"/>	Responsable 2 <input type="checkbox"/>
Nom		
Prénom		
Qualité (Père, Mère, Tuteur..)		
Situation Familiale		
✉ Adresse postale		
📱 Portable		
📞 Domicile		
📞 Professionnel		
✉ Adresse Mail		
Profession / Employeur		
Allocataire	CAF <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> Numéro : Quotient familiale : €	CAF <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> Numéro : Quotient familiale : €
Assurance responsabilité	Compagnie : N° Police :	Compagnie : N° Police :

3.Personnes autorisées à récupérer l'enfant		
Nom	Prénom	Numéro de téléphone

Les personnes autorisées à récupérer l'enfant autre que les responsables légaux doivent présenter une pièce d'identité auprès du personnel communal. A défaut l'enfant ne pourra leur être confié.

De même toute personne n'étant pas inscrite dans la liste des personnes autorisées ne pourra récupérer l'enfant sauf cas exceptionnel sur demande écrite des responsables légaux.

4.Inscription aux différents accueils				
	Garderie Matin De 7H00 à 8H20	Cantine	Garderie Soir De 16H00 à 18H30	Etude Surveillée De 16H20 à 17H30
Lundi				
Mardi				
Jeudi				
Vendredi				

L'inscription pour l'étude surveillée se fait pour toute l'année, toute désinscription sera définitive.
Les enfants participants à l'étude surveillée ne doivent pas être récupérés avant 17h30.
Pour participer à l'étude surveillée, il faut être inscrit à la garderie.

L'inscription est obligatoire pour que chaque enfant puisse accéder aux différents services d'accueil de la commune (garderie du matin ou du soir, étude surveillée, restauration scolaire) même en cas d'utilisation occasionnelle ou exceptionnelle.

Si le dossier est rendu incomplet, l'inscription ne sera pas prise en compte.

- Je déclare avoir pris connaissance du règlement des accueils périscolaires municipaux de la commune d'Argences et en accepter les termes. Je reconnais l'exactitude des données communiquées dans le dossier d'inscription.
- J'autorise la commune à prendre mon enfant inscrit aux accueils périscolaires en photographie ou en vidéo et d'utiliser ces dernières sur le site internet de la commune, dans le bulletin municipal et sur tout autre support de communication municipal connu et inconnu à ce jour. La commune s'engage pour sa part à ne pas faire d'utilisation commerciale de ces documents :

OUI

NON

- J'autorise mon enfant à l'issue de la garderie à repartir seul (je précise l'horaire à laquelle mon enfant doit repartir seul de la garderie) :

OUI

NON

- J'accepte de recevoir par courrier électronique mes factures :

OUI

NON

Responsable 1

Fait à
Le .. /.. /

Signature

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Responsable 2

Fait à
Le .. /.. /

Signature

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Ce dossier contient :

- Les renseignements administratifs à compléter
- La demande d'inscription aux différents accueils à compléter
- Les acceptations et engagements des parents datés et signés
- Le règlement intérieur des accueils périscolaires à lire et à conserver par les parents
- Une fiche sanitaire de liaison à retourner complétée recto/verso



TELEPHONE CANTINE : 02.31.23.99.80 – restaurant.scolaire@argences.com

TELEPHONE GARDERIE ECOLE PRIMAIRE : 06.87.03.44.14 – periscolaire@argences.com

TELEPHONE GARDERIE ECOLE MATERNELLE : 06.73.68.72.00 - periscolaire@argences.com



Mentions légales Règlement Général sur la Protection des Données

Le responsable du traitement des données recueillies via le présent formulaire est Monsieur le Maire de la Ville d'ARGENCES. Les informations portées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement destiné à inscrire votre / vos enfant(s) à la cantine et / ou à la garderie. Le destinataire des données est le service des Affaires scolaires de la commune. Les données ainsi recueillies sont conservées pendant l'année scolaire visée plus haut.

En vertu du règlement général de l'UE sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Monsieur le Maire de la Ville d'ARGENCES dont les coordonnées figurent ci-dessous.

Hôtel de Ville – Place du Général Leclerc – BP 2 – 14370 ARGENCES

☎ : 02.31.27.90.60 - Email : secretariat.mairie@argences.com